

# Le génocide des Tutsi du Rwanda

Par **Jean-Pierre Chrétien**

En 100 jours, entre le 7 avril et le 4 juillet 1994, près d'un million d'hommes, de femmes et d'enfants ont été tués au Rwanda, un pays de 7 millions d'habitants. Les organisations internationales ont constaté l'horrible réalité de ce génocide dès novembre 1994 quand a été décidée la création d'un Tribunal pénal international pour en juger les responsables.

## 1. Le Rwanda avant le génocide : les anciens clivages sociaux et politiques et les remodelages de l'époque coloniale

Depuis deux millénaires au moins le Rwanda est peuplé par les ancêtres des Hutu, des Tutsi et des Twa, trois identités sociales héréditaires en voie patrilineaire. Les trois groupes se distinguaient par leurs activités sociales : l'agriculture pour les Hutu, l'élevage des bovins pour les Tutsi, la chasse et la poterie pour les Twa. Ces métiers, complémentaires dans l'économie de subsistance du pays, n'étaient pas exclusifs : les Hutu élevaient aussi des vaches et les Tutsi étaient devenus aussi des agriculteurs. Les hiérarchies étaient liées à l'organisation politique du royaume qui avait peu à peu contrôlé le territoire actuel du Rwanda entre le 17<sup>e</sup> et le 19<sup>e</sup> siècle :

Cette situation inégalitaire va être investie dès la fin du 19<sup>e</sup> siècle par les théories raciales européennes. La théorie opposant ainsi Tutsi et Hutu sous les vocables de « Hamites » et « Bantous » fut dès lors développée et propagée de manière lancinante. Cela fut suivi d'une série de décisions prises à l'unisson tant par l'administration civile que par les autorités ecclésiastiques catholiques, qui aboutirent à la consolidation d'une aristocratie tutsi, jugée « naturelle », travaillant au service de l'ordre colonial. Cette scolarisation inégalitaire fut la cause de graves frustrations dans la jeunesse instruite. Dans les années 1930, les Belges introduisirent sur les livrets d'identité imposés aux hommes adultes valides la mention de leur ethnie (Hutu, Tutsi ou Twa) en lieu et place du clan et souvent cette inscription des différences se basa sur le nombre de vaches possédées

## 2. La « Révolution sociale » et la reproduction du racisme colonial

L'élite hutu de la fin des années 1950 accusait les Tutsi d'être responsables de tous les choix politiques et sociaux, tout en sachant que le pouvoir réel était dans les mains des autorités politiques et ecclésiastiques européennes. Les ressentiments créés au sein de la couche instruite rwandaise par les privilèges accordés aux Tutsi dans le cadre colonial ont donc creusé de façon perverse un fossé social calqué sur l'idéologie raciale qui l'accompagnait. Le choix tactique de l'élite hutu, adopté en connivence avec ses protecteurs missionnaires, et consistant à dénoncer globalement la monarchie tutsi et même tous les Tutsi comme responsables des souffrances globales des Hutu

(en oubliant le sort équivalent des paysans tutsi), va prolonger ce quiproquo au moment de la décolonisation. Des leaders hutu publient le Manifeste des Bahutu (le 24 mars 1957) qui lie tout le débat social à la question ethnique comme le souligne le sous-titre du document, « note sur l'aspect social du problème racial indigène au Rwanda ». Dès lors, avec la bénédiction de l'Eglise et de l'administration coloniale, « le peuple hutu, autochtone et majoritaire », est opposé à « la minorité conquérante des seigneurs tutsi ». Face aux revendications d'indépendance de leaders proches du mwami, le « colonialisme tutsi » est dénoncé en priorité.

La Toussaint marqua l'irruption de la violence. La fin 1959 vit aussi la création des partis politiques : l'Aprosoma (Association pour la promotion sociale de la masse) insistait sur les droits de la masse populaire hutu ; l'Unar (Union nationale rwandaise), composée à peu près de deux tiers de Tutsi et d'un tiers de Hutu, soutenait la monarchie et réclamait l'indépendance immédiate ; le Rader (Rassemblement démocratique rwandais) était également composé de Hutu et de Tutsi, il comprenait beaucoup d'auxiliaires tutsi de l'administration et était hostile à la monarchie ; enfin le Parmehutu (Parti du mouvement pour l'émancipation hutu) affichait par définition la promotion d'un pouvoir hutu.

Grégoire Kayibanda, le fondateur de ce parti, parlait dès octobre 1959 de « restituer le pays à ses propriétaires » et en mai 1960 son Comité national déclarait que « le Rwanda est le pays des Bahutu (Bantu) et de tous ceux, blancs ou noirs, tutsi, européens ou d'autres provenances, qui se débarrasseront des visées féodo-colonialistes ». Selon le Parmehutu, seuls les Hutu étaient donc des Rwandais dignes de ce nom, les Tutsi venant après les « Blancs » pour être admis sous condition. Le Parmehutu triompha aux élections communales de 1960 avec plus de 70 % des voix. La tournure raciste de cette révolution politique, organisée à l'ombre de la Tutelle belge toujours présente, transparait dans la propagande qui l'accompagne.

Il faut bien constater la dimension raciste du choix politique dit « démocratique » dans ce contexte, puisqu'il définit une majorité de naissance et met en scène une globalisation « ethnique » des problèmes sociaux. « L'équilibre » recherché s'exprima dans un système de quotas, officialisé dès la Première République sous le président Kayibanda (1962-1973) dans l'Instruction n° 01/38/7102 du 28 février 1971 et dans les résolutions du Séminaire de formation du MDR-Parmehutu tenu à Kigali en 1972 : dans les écoles, les Hutu devaient être 85%, les Tutsi 14% et les Twa 1%. Par ailleurs, environ la moitié des Tutsi rwandais se sont enfuis dans les pays voisins (Burundi, Congo, Tanzanie, Ouganda) depuis le début des années 1960 et ensuite chaque crise interne du régime se solda par des reprises de violences contre les Tutsi, traités en boucs émissaires récurrents. A la Noël de 1963 un petit raid de réfugiés dits inyenzi (« les cafards ») venus du Burundi (rapidement bloqués au Bugesera, au sud-est du pays) suscite une répression massive contre les Tutsi restés au Rwanda (au moins 10000 morts en préfecture de Gikongoro au début de 1964) qui s'avère aussi très utile pour le régime, fragilisé par des divisions internes au sein du Parmehutu devenu parti unique. Une situation analogue déclenche encore au début de 1973 des persécutions contre les Tutsi et une nouvelle vague de réfugiés

En juillet 1973, Habyarimana, accueilli d'abord comme un leader moins sectaire que son prédécesseur, renforça la politique de « l'équilibre ethnique et régional ». Ce système fonctionna durant trente ans dans l'enseignement et l'administration, mais aussi dans le secteur privé, barrant la route de l'éducation à de nombreux jeunes Tutsi (la tolérance légale, compte tenu de l'émigration, étant estimée a priori à 9%), mais aussi à des Hutu issus d'autres régions que celle du président. Cette situation entretint la méfiance, la haine et la peur réciproques au sein des nouvelles générations, en dépit de l'évolution économique et sociale qui aurait pu favoriser l'abandon d'un tel carcan.

Les difficultés économiques et politiques du régime à la fin des années 1980 ravivèrent deux antagonismes : élites du Sud contre élites du Nord et Hutu contre Tutsi. C'est dans ce contexte qu'intervient le 1er octobre 1990 une attaque, sur la frontière nord, de réfugiés rwandais de deuxième génération, regroupés dans le Front Patriotique Rwandais (FPR), un mouvement dont le programme était nationaliste et progressiste à l'image du régime de Museveni en Ouganda. Cette guerre civile suscite durant trois ans une course contre la montre entre une logique de compromis, de recherche de la paix et de démocratisation et une logique de guerre et de recours systématique à la haine du Tutsi.

Dès lors le jeu politique à Kigali tourne autour de trois pôles, le président, l'opposition hutu et le FPR, ce qui offrait une chance de dépasser le dualisme « ethnique ». Mais parallèlement, la « maisonnée » présidentielle (l'akazu) et les durs du MRND déploient une stratégie de revitalisation du racisme antitutsi. En décembre 1990 est diffusé un « appel à la conscience des Bahutu contenant « dix commandements » qui appellent à la haine et à l'exclusion : « Les Batutsi sont assoiffés de sang... Ils se sont servis de deux armes contre les Bahutu, l'argent et les femmes... Les Bahutu doivent cesser d'avoir pitié des Batutsi ». Cette propagande est relayée par une presse extrémiste officieuse, notamment le bimensuel Kangura (« Réveil »). Les Hutu sont invités à partager une pensée unique, celle du « peuple majoritaire » (rubanda nyamwinshi), fondement d'un Hutu power solidaire et exclusif. Quant aux Tutsi, intrinsèquement pervers, ils doivent être neutralisés. Ils ne seraient que des immigrants étrangers qui ont appris le kihutu (la langue kinyarwanda étant attribuée aux seuls Hutu).

Les violences dans le pays font écho à cette propagande : tuerie de Kibirira, près de Gisenyi à la fin d'octobre 1990, massacre des Bagogwe (un groupe traditionnel de pasteurs tutsi du nord-ouest sans aucune influence politique, mais proche d'un camp de paras-commandos) en janvier 1991, massacres du Bugesera, au sud-est du pays, en mars 1992, sur la base d'une provocation orchestrée par la radio nationale. A chaque avancée des négociations à Arusha, des pogromes éclatent, avec la caution d'autorités locales, pour déstabiliser le processus de paix : à Kibuye en août 1992, à Gisenyi en janvier 1993. Par ailleurs, depuis septembre 1991, l'Etat-major a demandé à l'administration locale de mettre en place « un système d'autodéfense civile et, en septembre 1992, son chef, le colonel Déogratias Nsabimana, présente les travaux d'une commission spéciale sur « l'identification de l'ennemi », ce terme englobant les Tutsi de l'extérieur et de l'intérieur, les Hutu ayant des relations avec eux ou opposants au régime, les étrangers mariés à des femmes tutsi et « toutes les peuplades

nilo-hamitiques » de la région. En mars 1992 un nouveau parti extrémiste, proche du pouvoir, la Coalition pour la Défense de la République (CDR) est créé. Il agit à l'unisson des médias de la haine. Entre mai et juillet 1992, des Hutu modérés dénoncent le péril : lancement d'une milice dite interahamwe (« les attaquants solidaires ») par le MRND, existence d'un « réseau zéro » de style « commandos de la mort ». En novembre 1992, le président Habyarimana traite de « chiffon de papier » un accord intervenu à Arusha et un universitaire, leader du MRND en région de Gisenyi, Léon Mugesera, déclare publiquement à l'intention des Tutsi : « La faute que nous avons faite en 1959...c'est que nous vous avons laissés sortir sains et saufs. [...] Moi je t'apprends que votre pays c'est l'Éthiopie, et nous allons vous expédier sous peu via Nyabarongo en voyage express ». Dès lors le milieu extrémiste va s'employer à faire éclater l'opposition intérieure, en agitant plus que jamais la menace tutsi et en traitant de « complices » (ibyitso) les Hutu qui refusent d'adhérer à ses thèses. La reprise des attaques du FPR en février 1993 va favoriser la scission souhaitée : un courant dit Hutu power, hostile aux négociations avec le FPR et favorable à un rapprochement avec Habyarimana, se développe au cours de l'année 1993. Cette logique va être défendue avec virulence par une nouvelle radio privée, la RTLM (Radio Télévision libre des Mille Collines), créée durant l'été de 1993, et qui est en fait liée à l'akazu et aux extrémistes, dans la ligne de Kangura.

La signature des accords d'Arusha en août 1993, la perspective d'un partage du pouvoir avec l'opposition démocratique et le FPR, enfin le départ des troupes françaises, solidaires du régime, en décembre 1993, au profit d'un contingent de Casques bleus (dits de la Minuar) furent vécus comme une catastrophe par les extrémistes qui s'employèrent à saboter l'application de ces accords et à faire monter la tension en utilisant méthodiquement la tactique de la « propagande en miroir », qui consistait à prophétiser un massacre de Hutu tout en préparant le génocide des Tutsi. Un lynchage médiatique a précédé le passage à l'acte en préparant la mise en condition de la population

### 3. Des tueries organisées : déroulement, lieux et formes du génocide

Le soir du 6 avril, le président Habyarimana périt dans un attentat qui abat son avion sur l'aéroport de Kigali. La machine du génocide se déclenche aussitôt. Les tueries ne se développent pas comme le fruit incontrôlé d'une « colère populaire », comme l'affirma le gouvernement intérimaire (dit des « sauveurs », abatabazi) dirigé par le président Théodore Sindikubwabo et le Premier ministre Jean Kambanda, constitué le 8 avril sous l'égide du comité militaire formé dès les premières heures par le colonel Bagosora. Les deux fers de lance des massacres sont, d'une part, des unités de l'armée et de la gendarmerie, en premier lieu la Garde présidentielle, d'autre part, les milices interahamwe, organisées depuis des mois en formation paramilitaire au titre de « l'autodéfense civile ». Ce qui va être appelé une « guerre », à savoir l'extermination planifiée des Tutsi se présente comme une campagne durant laquelle vont être progressivement mobilisés les autorités politiques de la mouvance dite Hutu power, regroupant l'ancien parti unique MRND et les secteurs extrémistes des partis MDR, PL et PSD, et les cadres militaires, administratifs et sociaux, du pays, sous l'effet conjoint des convictions

racistes, de la menace et des promesses de récompense. Des milliers de Hutu, rétifs à cette logique, seront également victimes des massacres en tant que « complices des Tutsi ».

Avant même la mort du Président, des témoignages attestent les préparatifs : entraînements de miliciens, armes cachées, réunions secrètes chez des bourgmestres. On assiste donc à une stratégie par étapes. Des meurtres ciblés de personnes fichées sur des listes préétablies (journalistes, avocats, des hommes d'affaires, fonctionnaires, médecins...) ont lieu à Kigali dès le 7 avril, incluant parmi les victimes les personnalités hutu libérales qui devaient faire appliquer les accords d'Arusha, à commencer par le Premier ministre, Agathe Uwilingiyimana, et dix Casques bleus belges, dont la mort va provoquer le retrait d'une grande partie du contingent de la Minuar. Le même jour, des tueries commencent dans différentes régions frontalières, préluant à la fermeture du pays qui ôte aux Tutsi même la possibilité de s'exiler. Par exemple, dans la soirée du 6 avril, immédiatement après l'annonce de la mort du Président, le lieutenant-colonel Anatole Nsengiyumva, commandant de la région nord-ouest et ancien chef des services des renseignements, lance le « travail » pour « en finir avec les inyenzi » et, le lendemain, à Gisenyi, il proclame que les Tutsi « doivent être exterminés parce qu'ils ont tué le Président » : dans tout le pays, les Hutu extrémistes propageaient la rumeur selon laquelle le FPR et ses complices avaient abattu l'avion du Président et qu'il fallait le venger.

La « colère populaire » était donc programmée en vue du « travail » (akazi), un mot désignant habituellement des tâches collectives (défrichements, constructions de routes) et dont l'emploi pour signifier « tuer les Tutsi » avait déjà été rodé lors des massacres antérieurs, depuis les années 1960. Personne ne devait cette fois échapper à son sort, y compris les malades, les vieillards et les enfants. Un témoin interrogé par African Rights raconte comment, dans le quartier de Nyamirambo (à Kigali) le 8 avril, des soldats et des interahamwe ont massacré d'abord des adultes réfugiés dans une école de la paroisse St-André, avant qu'un autre groupe de tueurs ne s'inquiète de voir la vingtaine d'enfants épargnés, disant : « Paul Kagame (le chef militaire du FPR) avait trois ans quand il a quitté le Rwanda. Comme lui, ces enfants reviendront et nous causeront des problèmes. Nous ne pouvons pas les laisser en vie ». Alors les soldats les firent asseoir sur la route et les abattirent.

Le lundi 11 avril, tous les préfets sont convoqués à Kigali par les nouvelles autorités. Seuls les préfets de Butare et de Gitarama ne firent pas le déplacement : ils seront éliminés une semaine plus tard. Les préfets présents reçurent les consignes organisant la décentralisation du « travail ». A partir du 16 avril, les préfets et bourgmestres hostiles à ce processus furent décrétés « inactifs » et destitués, plusieurs furent tués. Le chef d'Etat-major fut changé le 17 avril : Augustin Bizimungu remplaça Marcel Gatsinzi, jugé trop modéré. Le 19 avril, le président Sindikubwabo en personne va installer à Butare un nouveau préfet chargé de mener l'épuration de cette région du sud, y donnant ainsi le signal des tueries. Le ministre de la Jeunesse Callixte Nzabonimana fait de même à Gitarama, au centre du pays. Le 16 mai le président viendra à Kibuye féliciter le préfet pour son œuvre, c'est-à-dire pour l'efficacité du « maintien de l'ordre » entre le 15 et le 25 avril dans cette localité des bords du lac Kivu. Les massacres ne sont donc

pas spontanés. Selon un rescapé de la région de Kibuye, « quand les autorités ne venaient pas, les paysans ne venaient pas ».

Ce pays rural à plus de 90%, dont l'habitat, malgré la densité démographique (270 hab./km<sup>2</sup>), est dispersé (des « collines » sans villages), était en fait étroitement encadré et fiché par une hiérarchie administrative qui descend du président aux préfets et sous-préfets, puis aux bourgmestres et aux chefs de colline et aux cellules, tous nommés par le pouvoir de Kigali. De ce point de vue, le génocide est décentralisé. C'est grâce à cette bureaucratisation en milieu rural que des dizaines de milliers de personnes sont exterminées (gutsembatsemba) dans chaque préfecture avant la fin d'avril. Dès le milieu de la première semaine les Tutsi sont incités à se réfugier dans des lieux publics (écoles, dispensaires, églises, stades...), où ils vont être encerclés et massacrés méthodiquement.

Les séquences se répètent de manière lancinante. Les miliciens encerclent ces lieux, devenus des abattoirs. Les militaires y jettent des gaz lacrymogènes, des grenades à fragmentation et tirent pour briser toute résistance, puis y pénètrent pour déloger les réfugiés à la fois terrorisés et résignés. Les miliciens attendent aux sorties avec leurs machettes, leurs lances et leurs gourdins cloutés. Des dizaines de milliers de personnes sont ainsi massacrées en quelques jours : 20 000 à la paroisse de Cyahinda et 35 à 40 000 à Karama (en préfecture de Butare). A N'tarama, à Nyamata, à Rukara, à Zaza (à l'est de Kigali), on a pu voir en mai 1994 ces milliers de corps joncher le sol, les blessures ont été portées à la tête, au cou, aux chevilles, aux bras. A Nyamata, entre le lundi 11 avril et le samedi 14 mai, environ 50 000 Tutsis, sur une population d'environ 59000, ont été massacrés à la machette, tous les jours de la semaine, de 9h30 à 16 heures, par leurs voisins hutus, sur les collines de la commune de Nyamata, au Rwanda. Les tueurs participent à de véritables battues dont les gibiers sont les « cafards », un « travail » bien fait que l'on revient parachever le matin s'il n'est pas terminé le soir.

Les routes sont contrôlées par la population mobilisée de gré ou de force, qui appuie les miliciens postés aux barrières, souvent parées de feuilles de bananier, qui contrôlent les passants au faciès ou d'après les cartes d'identité. Les Tutsi sont par définition « l'ennemi infiltré ». L'administration répartit les forces, envoie des patrouilles de gendarmes appuyer les miliciens et s'occupe, non sans retard, de déverser les cadavres dans des charniers. Les témoignages sur les tueries ont été multiples : observateurs étrangers (notamment « humanitaires ») à Kigali et en d'autres points d'avril à juillet, journalistes suivant la progression du FPR et découvrant les charniers dans l'est du pays à partir du milieu d'avril, récits des rares rescapés rencontrés dans les pays voisins, enfin contact quasi direct avec les tueurs et leurs victimes dans la zone « humanitaire sûre » créée par la France au sud-ouest dans le cadre de « l'opération Turquoise » du 22 juin au 21 août.

Le génocide révèle une double obsession d'élimination de l'ennemi intérieur et de négation de son humanité. La cruauté va jusqu'à décapiter des bébés en présence de leur mère ou à laisser des orphelins hurler sur le cadavre de leurs parents, à emmener des filles pour les violer quotidiennement, à forcer un homme à tuer son frère ou sa femme, à laisser crever à petit feu dans les marais ou à jeter dans des fosses d'aisance

des gens préalablement liés et blessés à coups de machettes et de gourdins cloutés, à amputer méthodiquement, à forcer les victimes à creuser leur tombe, etc. Tout cela répond à une volonté d'humilier des êtres dans leur chair et dans leur âme. Avant d'être tués, les Tutsi doivent reconnaître qu'ils ne sont pas des Rwandais, à peine des hommes, seulement des «rats», des «serpents», des «cafards». Des témoignages accablants existent sur toutes les régions du Rwanda. Chez les rescapés le traumatisme reste encore aujourd'hui insondable et les silences sont souvent plus éloquents que les phrases dans leurs récits.

La RTLTM n'a cessé d'accompagner le génocide d'avril à juillet. Environ 10% des Rwandais ont un poste de radio et cette chaîne, contrôlée par la faction extrémiste hutu, est entendue dans tout le pays depuis mars 1994. La RTLTM se présente comme « l'Etat-Major des mots », chargé de stimuler le zèle des « combattants » de cette « guerre finale ». Ils dialoguent avec « les jeunes des barrières ». Désignant les Tutsi par les termes inyenzi et inkotanyi, ils décrivent de façon significative ces « ennemis » comme de pauvres hères en fuite, qu'il faut repérer et exterminer. Face à ce « groupuscule de 10% », ils annoncent la victoire totale du « peuple des défricheurs ». Le racisme affiché contre les « petits nez » se double de justifications politiques : ces tueries sont comparées avec l'action de Robespierre durant la Révolution française. Et pourtant la conscience de la nature génocidaire de ce « combat » est démasquée par les conseils des « intellectuels hutu » diffusés à l'approche de l'arrivée des Français : rester prudent dans la parole et cacher les cadavres. La future justice internationale est défiée au nom d'arguments déjà négationnistes : cette guerre « interethnique » serait due à la reprise du conflit par le FPR et les menaces judiciaires viendraient « complices » des Tutsi (comme le général canadien Roméo Dallaire ou le juriste ivoirien René Degni-Ségui, venu enquêter pour la Commission des Droits de l'homme de l'ONU, et qui est traité de « Sénégalais Machin ». Jusqu'au début de juillet, cette propagande annonce à la fois l'extermination des Tutsi, la nécessité de vaincre pour échapper à la justice et le devoir de garder en son cœur « cette petite chose », à savoir le grand dessein criminel qui doit mobiliser tous les Hutu contre les Tutsi et qui a permis de parler de « nazisme tropical » : « Exterminons-les pour que nos enfants et petits-enfants n'entendent plus parler du nom d'inkotanyi ». Cette radio a aussi fonctionné comme un outil de délation, préparant des raids meurtriers, par exemple contre les réfugiés de la mosquée de Nyamirambo les 10-12 avril. « L'ennemi est là ! Allez le chercher ! Les tombes sont seulement à moitié pleines ! », ce slogan recueilli par un journaliste américain résume le rôle décisif de la propagande durant ce génocide.

#### 4. Un génocide « populaire » : les exécutants, les voisins, les cautions étrangères

Mais ce génocide n'a pu réussir que grâce à la conjonction depuis la fin de 1993 de plusieurs forces politiques autour du projet de Hutu power. Aux militants du MRND, s'ajoutent les extrémistes de la CDR, mais aussi ceux du parti d'opposition MDR, ralliés au racisme antitutsi, comme cela apparaît clairement dans l'organisation des tueries en préfecture de Butare.

Et ce qui est le plus frappant, c'est la participation populaire aux tueries. Des centaines de milliers de personnes sont impliquées dans les meurtres eux-mêmes ou dans le contrôle et la poursuite des Tutsi. C'est un génocide de proximité où les tueurs sont souvent des voisins. Le journaliste Jean Hatzfeld a recueilli le témoignage de « repentis » de Nyamata qui décrivent leur « travail » quotidien : « On s'éveillait à 6 heures, on mangeait des brochettes et des denrées nourrissantes, à cause des longues courses qu'ils allaient nous demander. On se retrouvait au centre de négoce et on se dirigeait, à travers les bavardages, vers le terrain de football. Là-bas, on nous promulguait les consignes de tueries et les itinéraires de terrain pour la journée ; et on allait en fouillant les brousses, jusqu'à descendre vers les marigots. On formait une chaîne pour entrer dans les papyrus et la boue. Puis on se séparait en petites compagnies de connaissance et d'amitié ».

Les frustrations sociales de la paysannerie ont pu être mobilisées à cette occasion. Les exploitations agricoles sont en moyenne de 1 hectare, la production vivrière peine à suivre la croissance démographique, 60% de la population a moins de 20 ans et une masse de jeunes est sans avenir professionnel. Cela étant, il n'y a pas un rapport mécanique entre densité et génocide et la démographie apparaît souvent comme une justification a posteriori. La misère paysanne est un terreau de violence, mais le choix des Tutsi comme boucs émissaires fait intervenir d'autres facteurs. Le monde rural a plusieurs visages : il inclut aussi une petite bourgeoisie rurale, une sorte de « quatrième ethnie », des intermédiaires entre les collines et les centres urbains. Ces notables « profitent de leurs assises rurales pour renforcer leur position économique dans une stratégie d'accès à la ville, et de leur accès à la ville pour ne respecter, des obligations sociales, que celles qui les servent ». Dans cette lutte pour les ressources de la « modernité », l'ethnisme joue un rôle crucial, comme outil de contrôle des ressorts de la puissance dès le niveau local.

Lors des tueries, le rôle de ces cadres locaux apparaît comme décisif : directeurs d'école, instituteurs, médecins, catéchistes, employés communaux, moniteurs agricoles, transporteurs, commerçants et, parmi les paysans, les anciens militaires. Ce sont des intellectuels qui sont, sinon aux premières lignes, du moins juste derrière les paysans envoyés chasser le gibier tutsi, organisant les réunions, les barrières et les battues, programmant les actions et lançant les mots d'ordre, parfois parés de feuilles de bananier en signe de ruralité populaire. Le témoignage d'un médecin allemand, présent à Kibuye en avril-mai 1994, montre le rôle de certains commerçants, celui de gendarmes, qui viennent expliquer que, d'après la radio, « tous les Tutsi doivent être exterminés, pour achever et venger des siècles de domination », mais aussi la responsabilité de certains de ses collègues de l'hôpital dans l'épuration de la population de cette localité des bords du lac Kivu (dont 20% environ étaient tutsi), notamment celui d'un cadre médical régional, par ailleurs militant de la CDR. A la mi-mai les fonctionnaires sont invités à aller à leur bureau comme si de rien n'était pour toucher la paie du gouvernement intérimaire. Tout était normal à Kibuye ! Quand les militaires français de l'opération Turquoise arriveront dans cette région, à la fin de juin, ils seront frappés par le calme qui y régnait et par l'amabilité de l'accueil, avant de retrouver quelques rescapés, véritables loques humaines qui avaient passé des semaines cachés dans des trous.



La responsabilité politique des élites avait été analysée avec lucidité dès 1993 par un magistrat, François-Xavier Nsanzuwera. Il montrait que pour les jeunes militants des partis extrémistes, leur participation était « une revanche des déshérités », mais menacée par la dérive raciste vers laquelle on les entraînait : « Pour ces jeunes affamés, je pense qu'il n'y a que deux ethnies, les riches et les pauvres. Les Rwandais devraient faire attention à l'ethnisme déguisé. C'est comme cela qu'est né le nazisme ». La montée du racisme comme solution à tous les problèmes mérite donc d'être analysée au niveau des élites. Elle reflétait l'échec de l'idéal « démocratique » sur lequel s'était jouée la construction du pouvoir hutu depuis une génération. Ce sentiment de voir la « révolution sociale » avortée ou dévoyée inspira deux attitudes : l'émergence d'une opposition intérieure en quête de réformes politiques réelles ou la fuite en avant (ou plutôt en arrière) dans une relance de la dénonciation d'un péril tutsi. Il est significatif d'entendre les idéologues du Hutu power développer la notion de révolution « trahie ». Un climat de guerre civile régnait en fait au Rwanda même avant l'attaque du FPR. En outre, le régime rwandais se heurtait pour la première fois aux critiques de ses amis étrangers traditionnels en Belgique.

La déception ressentie devant cette sorte de panne du « modèle rwandais » rappelle le malaise des Allemands qui se sentaient « trahis » à l'issue de la Première guerre mondiale, alors que leur pays avait fait figure en 1914 de modèle de modernité, ou le désarroi des Jeunes Turcs, décidés à sortir l'ancien empire ottoman de son archaïsme et qui se retrouvaient en difficulté majeure face à la pression des alliés lancés dans le dépècement final de cet empire. Dans chaque cas des boucs émissaires, perçus comme responsables du blocage, ont été recherchés dans des minorités intérieures (les Juifs, les Arméniens). Au Rwanda ce sont les Tutsi qui ont été décrétés coupables des échecs du fameux modèle chrétien, social et développementaliste louangé jusqu'aux années 1980. Le génocide de 1994 n'a-t-il pas été justifié par les médias hutu extrémistes en termes de poursuite de la « révolution » ?

Ces réflexions conduisent aussi à s'interroger sur la responsabilité des partenaires internationaux. L'incapacité de l'ONU à empêcher le génocide est essentiellement due au refus du Conseil de Sécurité de prendre acte de cette situation et d'en tirer les conséquences pour les moyens et le mandat de la Minuar (Mission des Nations unies pour le Rwanda). Bien au contraire le retrait des Casques bleus belges laissait le général canadien Dallaire chargé d'une mission impossible, confronté à un Secrétariat général qui ne parlait que de « guerre » et d'affrontements ethniques, soucieux de la reprise des hostilités avec le FPR, mais aveugle sur le génocide. Les Etats-Unis, traumatisés par l'expérience somalienne, jouèrent un grand rôle dans cette inertie durant un mois et demi, avant que la Commission des Droits de l'homme de l'ONU, réunie le 25 mai, n'enclenche le processus d'identification du génocide (officiel le 28 juin). Cependant les deux principaux partenaires occidentaux du Rwanda, la France et la Belgique, avaient évacué leurs ressortissants dès le 9 avril. En Belgique cependant, l'opinion publique, traumatisée par le meurtre des dix Casques bleus, mais aussi par la tragédie d'un pays qui était plus familier à Bruxelles qu'à Paris, se mobilise, et se déchire.

La politique française au Rwanda reste lourde d'interrogations. Et surtout en 1992 et 1993, on avait vu les autorités politiques et une

partie de la grande presse adhérer aux thèses de Habyarimana et rester aveugle face à la montée du racisme antitutsi cultivé par les extrémistes du régime, devenus « amis de la France ». Les thèses de ceux-ci sont reprises par Paris : le caractère ethnique du conflit, la légitimité du combat du « peuple majoritaire », la menace « anglophone » sur le Rwanda « francophone ». Ensuite « l'opération Turquoise » qui intervient à partir du 23 juin dans l'ouest du pays sous un label « humanitaire » a pour résultat une partition temporaire du pays, puis l'évacuation en bon ordre des forces génocidaires au Zaïre, non sans compromissions avec ces dernières, alors que des agents rwandais de la coopération française avaient été abandonnés à Kigali en avril précédent. Ce contexte n'a pu que conforter la bonne conscience fascinante des acteurs du génocide durant et après son déroulement.

## 5. Après le génocide : Justice, négation et coût social

Pour une majorité de Rwandais, que ce soit du côté des bourreaux ou des victimes, l'essentiel est que justice soit rendue. Rendre justice signifie à la fois punir les coupables mais aussi faire réparation aux victimes qui souffrent tous les jours des séquelles du génocide. Les défis concrets à l'application de cette justice ont été énormes : la masse des suspects potentiels, et d'abord la masse des gens arrêtés (environ 130 000), la dispersion de coupables importants à travers le monde et l'effondrement du système judiciaire rwandais au lendemain du génocide semblaient rendre la tâche impossible. Néanmoins le nouveau régime rwandais a mis en priorité cette exigence et plusieurs milliers de cas ont été jugés par les tribunaux du pays. Mais il aurait fallu plus d'un siècle pour juger tous les prisonniers, malgré des milliers de libérations pour raisons humanitaires.

La loi d'août 1996 sur la poursuite de crimes de génocide ou crimes contre l'humanité a créé quatre catégories d'inculpés : les planificateurs, les organisateurs et les leaders du génocide, ceux qui ont agi en position d'autorité, les meurtriers de grand renom ainsi que ceux qui sont coupables de tortures sexuelles et de viols ; les auteurs ou complices d'homicides ; ceux qui ont commis des atteintes graves sans intention de causer la mort des victimes ; ceux qui ont commis des infractions contre les biens.

En 2001 ont été mis en route à titre expérimental 750 tribunaux populaires « traditionnels », les gacaca, un arbitrage de colline (dit « sur l'herbe ») pour juger les infractions relevant des trois dernières catégories. En janvier 2005, huit mille juridictions gacaca ont été mises en place. L'objectif est d'accélérer le règlement du sort des prisonniers en les incitant à plaider coupable, mais aussi de développer une action de vérité exigée par les rescapés et une pédagogie de base utile aux anciens bourreaux, et de favoriser à terme une réconciliation fondée sur le bilan exact de ce qui s'est passé localement en 1994. Les gacaca sont constitués de personnes élues pour leur bonne réputation, qui suivent une formation juridique de base. Les accusés n'ont pas d'avocat, mais tous les villageois peuvent participer et intervenir, soit à charge, soit à décharge. Le premier jugement de la phase opérationnelle a eu lieu le 11 mars 2005. Une instruction de plusieurs mois précède le jugement, qui fixe la peine et les réparations dues aux victimes. Les

séances ont lieu une fois par semaine. Les personnes jugées par les gacaca sont encouragées à révéler tout ce qui est en leur connaissance en échange de larges remises de peine.

Au niveau international, le Conseil de Sécurité de l'ONU a créé en novembre 1994 le Tribunal pénal international pour le Rwanda, implanté à Arusha. Le premier procès a commencé au début de 1997 et dix ans après sa fondation il n'avait jugé que 23 cas. Son travail s'est intensifié surtout depuis 2000, autour de procès importants comme celui des médias ou celui des politiques et des militaires impliqués dans les tueries de la région de Butare. L'institution est lourde, coûteuse et lente, surtout si on la compare avec l'efficacité du tribunal de Nuremberg en 1945, mais elle a le mérite de mettre en valeur de façon exemplaire les responsabilités de haut niveau. Certains responsables cachés à l'étranger ont aussi été jugés par des tribunaux locaux en vertu de la compétence universelle relative aux crimes contre l'humanité, notamment à Bruxelles en 2001.

Un des problèmes posés après le génocide a été celui de la peine de mort qui existait dans le droit rwandais. En avril 1998, 24 condamnés à mort ont été fusillés à Kigali. Depuis lors il y a encore eu des condamnations, mais pas d'exécutions. D'une manière générale, face à l'ampleur du problème, les critiques des organisations internationales de défense des Droits de l'homme (comme Amnesty international), exigeant une justice à la fois rapide et impeccable, ont été ressenties comme irréalistes, voire indécentes, surtout aux yeux des rescapés qui rappellent l'absence de réactions efficaces de la communauté internationale avant et durant le génocide.

La question des réparations dues aux victimes est également grave. Dans les années 1994-1997, l'aide étrangère a été massive pour les réfugiés hutu du Congo, tandis que les rescapés ont longtemps attendu les appuis qui devaient les reconforter dans leurs souffrances. La pauvreté, les maladies, l'incompréhension ainsi que les insultes de bourreaux qu'ils devaient côtoyer dans leur vie quotidienne les ont de nouveau meurtris. Le gouvernement rwandais a créé en 1998 le « Fonds d'assistance aux rescapés du génocide » (FARG), qui soutient principalement les jeunes dans leur scolarité. Des associations, nationales ou étrangères, se sont également investies dans ces actions. Sur le plan international, la question reste posée.

Dans certains milieux rwandais et étrangers, deux formes de négationnisme se sont manifestées très tôt. La première prétend que les massacres de 1994 ne sont pas un génocide et la seconde soutient l'existence d'un double génocide

Déjà en 1994, les commanditaires des crimes préféraient les expressions de « guerre civile », de « conflit interethnique » ou de « colère populaire » et « d'autodéfense ». En confondant ainsi la reprise des hostilités entre le FPR et les Forces armées rwandaises avec le génocide, le crime contre l'humanité se trouve normalisé et la population est utilisée, moralement, comme un bouclier humain, pour innocenter les auteurs du génocide. La dénégaration est en fait au cœur de tout génocide. Ceux qui ont conçu, décidé et mis en œuvre l'extermination ont décidé de dissimuler leur projet sous un discours normalisé. Elle peut aussi être le fruit de la paresse intellectuelle.